

RÉSUMÉ

1. Avec un PIB par habitant supérieur à 15 500 dollars EU, la Trinité-et-Tobago est un pays en développement à revenu élevé. Elle est la plus importante économie des Caraïbes, et sa population d'environ 1,3 million d'habitants la place au troisième rang des pays les plus peuplés de la CARICOM. Le commerce joue un rôle très important dans l'économie, ainsi que le montre la valeur des importations et des exportations de marchandises, qui représente environ 78% du PIB.

2. Les secteurs prédominants de l'économie sont ceux du pétrole et du gaz, qui représentent les trois quarts des exportations de marchandises et la moitié des recettes publiques. Ainsi, l'économie est sensible à l'évolution des cours de ces produits et la chute des prix qui a suivi la crise financière mondiale de 2008 a fait reculer le PIB par habitant, qui est passé de près de 21 000 dollars EU en 2008 à 15 000 dollars EU en 2009, avant que la croissance ne reprenne en 2010. La crise financière a par ailleurs accéléré la faillite d'une compagnie d'assurance, le CL Financial Group, dont deux filiales étaient établies à la Trinité-et-Tobago. Le sauvetage de ces deux filiales par le gouvernement, qui devrait coûter plus de 10% du PIB, a engendré des déficits budgétaires relativement importants en 2009 et 2010. La Trinité-et-Tobago a néanmoins réussi à surmonter ces événements grâce à une dette publique faible et à des réserves en devises adaptées, et parce que, jusqu'en 2009, le pays avait enregistré un important excédent budgétaire.

3. La politique publique consiste toujours à encourager la diversification, afin de s'affranchir de la dépendance à l'égard du secteur du pétrole et du gaz. Le déclin de la production pétrolière et le faible ratio réserves/production à la fois du pétrole et du gaz rendent cette politique indispensable et celle-ci est un axe central du Cadre de politique à moyen terme (MTPF) 2011-2014, qui a été rendu public en octobre 2011. La politique en question est axée sur la promotion d'un environnement propice à la croissance et à la compétitivité s'appuyant sur la stabilité macro-économique, par le biais du renforcement du fonctionnement du système juridique, de la garantie de la stabilité du gouvernement, de la promotion de l'épargne et de l'investissement, d'interventions stratégiques au niveau des dépenses publiques (en particulier dans des projets d'infrastructures sociales) et d'actions à fort impact dans le domaine des collectivités et de la création d'emplois.

4. Toutefois, le rythme des réformes engagées dans de nombreux domaines n'a pas été très soutenu. Au moment du précédent examen en 2005, la législation antidumping était en cours de réexamen et celle sur les sauvegardes en était à l'étape de la rédaction, mais la nouvelle législation n'a toujours pas été adoptée. Un réexamen de la politique des marchés publics a été lancé en 2004 et les dispositions législatives sont toujours en attente d'adoption par le Parlement. Bien que la Loi portant modification de la Loi sur le droit d'auteur ait été adoptée en 2008, la législation concernant d'autres aspects de la propriété intellectuelle n'a pas encore été mise en œuvre. Une nouvelle loi sur l'investissement, qui était également en cours d'élaboration au moment du précédent examen, doit encore être votée, même si la Trinité-et-Tobago encourage l'investissement étranger direct dans tous les secteurs et qu'il n'existe aucune restriction ni aucun obstacle à l'investissement. En l'absence d'un cadre législatif et réglementaire, attirer des investissements hors des secteurs pétrolier et gazier risque d'être difficile.

5. D'autres domaines liés au commerce ont fait l'objet de réformes au cours des dernières années. Les procédures douanières ont été améliorées grâce à la mise en place du système SYDONIA World, et devraient l'être encore davantage avec l'adoption des documents électroniques et du guichet unique électronique en 2012. La Loi sur la communauté des Caraïbes de 2005, qui prévoyait la mise en œuvre du Marché unique de la CARICOM, a pris effet en janvier 2006 et a autorisé la libre circulation des personnes, des capitaux, des services et des marchandises, ainsi que du droit

d'établissement entre les États membres. L'économie unique, qui prévoit l'harmonisation des politiques économique, d'investissement, budgétaire et monétaire, devrait être pleinement mise en œuvre d'ici à 2015. En outre, en tant que membre de la CARICOM, la Trinité-et-Tobago a conclu des accords bilatéraux avec le Venezuela, la Colombie, la République dominicaine, le Costa Rica et Cuba. Le pays participe également à l'Accord de partenariat Cariforum-UE, et bénéficie de l'Initiative concernant le bassin des Caraïbes des États-Unis, du programme CARIBCAN du Canada, du Système généralisé de préférences institué par certains pays développés et du Système global de préférences commerciales.

6. La Trinité-et-Tobago applique le Tarif extérieur commun (TEC) de la CARICOM à toutes les marchandises importées, excepté certains produits figurant sur la Liste A, pour lesquels les droits peuvent être inférieurs à ceux du TEC (essentiellement des produits agricoles ou pétroliers, et certains appareils ménagers) et certains produits figurant sur la Liste C, pour lesquels les droits peuvent être supérieurs à ceux du TEC (principalement les véhicules automobiles, certains appareils électriques, les métaux précieux et certaines boissons alcooliques). En général, les taux de droits sont bien inférieurs aux taux consolidés, mais en 2011 on comptait 50 lignes tarifaires pour lesquelles les taux appliqués étaient supérieurs aux taux consolidés (contre 44 en 2004). Des droits spécifiques sont appliqués à 27 autres lignes tarifaires (essentiellement des boissons alcooliques), bien qu'ils soient consolidés en termes *ad valorem*, ce qui signifie que, dans certains cas, le taux appliqué peut être supérieur au taux consolidé. D'autre part, la liste des produits assujettis à des surtaxes a été réduite et en 2011 les seules surtaxes restantes étaient celles portant sur les foies gras d'oies ou de canards (86%), le sucre de betterave, additionné d'aromatisants ou de colorants (60%), et le sucre glace (75%).

7. Outre la TVA, qui est appliquée à la plupart des biens et des services à un taux de 15%, des droits d'accise sont appliqués aux boissons alcooliques, aux produits du tabac, à l'essence et au diesel. Les droits d'accise sont appliqués à des taux spécifiques qui varient d'un produit à l'autre et, dans certains cas, à des taux qui établissent des distinctions entre des produits substituables: par exemple, les vins pétillants sont frappés d'un droit plus élevé que les autres vins et le rhum est assujetti à un droit inférieur à celui appliqué à d'autres boissons distillées.

8. La part de l'agriculture dans l'économie reste faible et continue de diminuer, en dépit d'un niveau de soutien assez élevé et de l'attention particulière portée par le gouvernement à ce secteur afin de diversifier l'économie et de réduire l'importance des secteurs pétrolier et gazier. Un soutien est en effet apporté par le biais de tout un ensemble de mesures, y compris des mesures à la frontière visant à maintenir les prix intérieurs à des niveaux plus élevés, des prix garantis, des subventions aux intrants, des subventions aux investissements et des prêts à faibles taux d'intérêt. Dans une certaine mesure, ce déclin peut être attribué, du moins depuis 2003, à la réduction de la valeur de l'accès préférentiel aux marchés traditionnels; toutefois, la taille réduite des exploitations agricoles, les incertitudes du régime foncier pour de nombreux agriculteurs, la petitesse du marché intérieur et la baisse de la production de cultures de meilleur rapport comme le cacao et le café ont également joué un rôle. Il reste à savoir si les modifications apportées à la politique agricole, telles que l'augmentation des subventions et les mesures visant à régler les problèmes liés au régime foncier, vont se révéler payantes.

9. Le secteur de l'énergie absorbe près de 90% des investissements étrangers. Le principal problème auquel doit faire face le secteur du pétrole et du gaz est le faible niveau des ressources par rapport à la production. La politique actuelle est axée sur la promotion de la prospection et le développement des activités de transformation en aval du pétrole et du gaz, ainsi que sur la fabrication de produits pétrochimiques. La participation locale dans le secteur pétrolier et gazier est officiellement encouragée. Le Comité permanent du contenu local a été établi en avril 2004 et un cadre de politique générale publié en octobre 2004. Cette question a aussi été un des thèmes

principaux lors des consultations publiques sur la politique énergétique tenues au début de l'année 2011.

10. En 2010, le secteur des services représentait plus de 46% du PIB et 70% de l'emploi, ce qui dénotait la faible productivité de la main-d'œuvre. Les exportations de services ont reculé au cours des dernières années et leur valeur s'élevait à 436 millions de dollars EU en 2010.

11. Les banques commerciales sont bien capitalisées et se sont montrées prudentes en matière d'octroi de prêt, ayant une exposition faible ou nulle aux crédits à risque et appliquant une marge de taux d'intérêt élevée. Ainsi les banques, ayant continué d'afficher un taux de rentabilité suffisant, bien que moins élevé qu'auparavant, sont sorties relativement saines de la crise financière de 2008 et ont conservé leur stabilité malgré le ralentissement économique qui s'en est suivi. L'adoption d'une nouvelle loi régissant les banques commerciales s'est traduite par le renforcement des pouvoirs de la Banque centrale en matière de réglementation et de surveillance, celle-ci pouvant désormais exercer un contrôle consolidé de tous les groupes bancaires nationaux, ainsi que de ceux qui mènent des activités transfrontières. Cette loi a également prescrit la restructuration des "groupes mixtes" (c'est-à-dire des groupes bancaires qui offrent des services de banque commerciale et d'autres services financiers) grâce à la création d'une holding financière, qui permettrait d'établir une séparation entre chaque type de service financier au sein du groupe et qui serait aussi régie par la Banque centrale. La loi prévoit aussi le partage d'informations entre la Banque centrale et les autres organismes de réglementation nationaux et internationaux. Le secteur de la banque commerciale s'est par ailleurs libéralisé, les établissements financiers étrangers étant désormais autorisés à mener des activités à la Trinité-et-Tobago, par l'intermédiaire de succursales licenciées.

12. D'autre part, la Trinité-et-Tobago a été éprouvée par la faillite du CL Financial Group et de ses deux filiales, la CLICO et la BAT. Une loi portant modification de la Loi sur les assurances, adoptée en 2009 à la suite de cette faillite, a pallié des lacunes du cadre juridique en renforçant les prescriptions en matière de présentation de rapports et de réserves obligatoires. Cette nouvelle loi a aussi donné à la Banque centrale le pouvoir de mettre en œuvre des mesures correctives en temps voulu tout en autorisant les échanges de renseignements entre organismes de réglementation. Un nouveau projet de loi sur l'assurance devrait être voté dans peu de temps; d'après les autorités, celui-ci est fondé sur les meilleures pratiques internationales en matière de réglementation et de contrôle de l'assurance.

13. Le tourisme est un secteur important de l'économie, bien que le nombre de visiteurs ait reculé depuis 2005, probablement en raison du ralentissement économique constaté dans les pays dont sont originaires la plupart des touristes. Les principales mesures utilisées pour encourager les investissements dans le tourisme sont des mesures fiscales, comme les déductions pour amortissement accéléré, et peuvent pour la plupart bénéficier aux ressortissants étrangers comme aux citoyens trinitadiens. Le tourisme a été identifié comme un bon moyen de diversifier l'économie, ainsi que cela a été énoncé en 2010 dans la politique nationale du tourisme.

14. La Trinité-et-Tobago étant un petit État insulaire, le secteur des services de transport, et en particulier les transports maritimes et services connexes, est important pour le pays et les autorités l'ont identifié comme un secteur à forte croissance. L'Administration portuaire de la Trinité-et-Tobago a été restructurée et ses activités ont été commercialisées, grâce à la création d'entités distinctes pour la manutention des marchandises au port de Port of Spain d'une part et les services d'infrastructure et de traversée inter-îles d'autre part. Le Ministère des travaux publics et de l'industrie travaille actuellement à l'élaboration de dispositions législatives portant modification de la législation existante afin d'améliorer le cadre juridique.

15. La Trinité-et-Tobago rencontre plusieurs obstacles à la poursuite de son développement, et ses grandes priorités sont la diversification et la gestion de la baisse de la production et des exportations de pétrole et de gaz. Bien que les gouvernements successifs aient reconnu la nécessité de diversifier l'économie et que plusieurs initiatives aient été prises, le faible niveau des réserves par rapport à la production actuelle de pétrole et de gaz et l'accroissement de la production de gaz dans certains pays rendent impérative une forte diversification à moyen voire à court terme. D'autre part, la Trinité-et-Tobago jouit de divers avantages: elle dispose par exemple d'une infrastructure relativement bien développée et de services publics efficaces. Mettre en valeur ces avantages et accélérer la réforme juridique et institutionnelle aideraient à atteindre l'objectif de diversification en vue de réduire la dépendance vis-à-vis de la production de pétrole et de gaz.
